

Le 23 avril 2018

LE CONCOURS ICNA ADMISSIBLE AUX CCP



Face à la diminution inquiétante de candidats au concours ICNA (seulement 574 candidats en 2017, encore 10% de moins cette année), le protocole 2016 évoquait l'intégration de ce concours dans une banque de concours communs des Grandes Ecoles.

Le GS Formation ATCO de ce vendredi fut l'occasion d'évoquer l'avancée du dossier.

UNE COPIE À REVOIR, D'URGENCE

Les raisons de ce désintéressement au concours ICNA sont connues : manque de publicité du métier de contrôleur aérien, très peu de places offertes au vu des frais de concours importants (140 euros en 2017). De plus, les erreurs dans les énoncés des dernières sessions du concours ont terni l'image de l'ENAC. Le risque de se retrouver avec moins de candidats admis que de places offertes se concrétisant, il est nécessaire d'y apporter une solution en élargissant le vivier de candidats.

Ainsi donc, comme les Ingénieurs ENAC et dès 2019, l'admission à la formation ICNA se fera via les Concours Communs Polytechniques (actuellement CCP, prochainement CCINP), ouverts aux étudiants des filières MP, PC et PSI.

LE CHIFFRE : 5

5 ICNA partis à la retraite n'ont pas été remplacés en 2017, la liste complémentaire du concours externe étant épuisée.

La signature du dernier protocole nous a permis de garantir la remontée des effectifs, à hauteur de 315 recrutements ICNA en 3 ans. Malheureusement, l'érosion du nombre de candidats met en grave danger l'accomplissement de cette mesure et nécessite une métamorphose urgente du concours ICNA. Pour assurer le renouvellement, l'UNSA-ICNA accompagnera cette transformation capitale et nécessaire que constitue l'intégration du concours ICNA dans les Concours Communs Polytechniques dès 2019.

ÉTABLIR DES CONSIGNES CLAIRES

L'ENAC ne se chargera donc plus de l'organisation et de la correction des écrits, qui se déroulent en général début mai. Les épreuves étant différentes dans chaque filière, un classement sera fait dans chacune d'entre elles. Les coefficients et notes éliminatoires pourront toujours être définis par l'ENAC.

Afin d'éviter la concomitance des oraux du concours ICNA avec d'autres concours, l'ENAC a étudié la possibilité d'intégrer également les oraux du concours CCP. Cette option semble tout à fait envisageable, les épreuves étant sensiblement équivalentes. Il sera même possible de garder l'épreuve d'entretien avec le jury organisé par l'ENAC avec l'aide des CCP, ce que l'UNSA-ICNA souhaitait, les CCP se proposant de prévoir des créneaux dans l'emploi du temps des candidats.



CONCOURS COMMUNS
POLYTECHNIQUES

Des frais d'entrée moins importants qu'auparavant mais équivalents à tous les concours inscrits en banque (30-40 euros) seront certainement appliqués afin que l'inscription au concours ne constitue pas qu'un simple clic dans un panel d'écoles gratuites, mais un acte délibéré et réfléchi.

Néanmoins, en parallèle de la réécriture de l'arrêté concours, il reste à éclaircir plusieurs points. Comment définir le quota d'admis dans chaque filière, sachant que les listes d'admission seront séparées ? Comment intégrer, plus tard, les filières laissées sur le carreau de ce changement de modalités (filière PT notamment) ?

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

